

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 04 avril 2023 à 18H30

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

CREVANT-LAVEINE

Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

M. Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

M. Daniel PEYNON

LEMPY

Mme Déolinda DE FREITAS

LEZOUX

M. Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, M. Christian BOURNAT, M. Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, M. Romain FERRIER, Mme Anne-Marie OLIVON, Mme Eliane GRANET

MOISSAT

M. Thierry TISSERAND

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, M. Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, M. Jean-Louis DERBIAS

SEYCHALLES

M. Antoine LUCAS

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Yannick DUPOUE (donne pouvoir à M. Antoine LUCAS), Mme Annick FORESTIER (donne pouvoir à M. Daniel PEYNON), Mme Isabelle GROUIEC (donne pouvoir à M. Thierry TISSERAND), Mme Agnès TARTRY-LAVEST (donne pouvoir à Mme Sylvie EXBRAYAT), Mme Catherine MORAND (donne pouvoir à Mme Sylvie ROCHE), Mme Michelle CIERGE (donne pouvoir à Mme Déolinda DE FREITAS), M. Gilles MARQUET (donne pouvoir à Mme Elyane GRANET)

Suppléant présent : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absent : M. Bernard FRASIAK, Mme Séverine VIAL, M. René BROUSSE

Est nommé secrétaire de séance : M. Jean-Louis DERBIAS

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

M. Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°06 du Conseil Communautaire du 07 mars 2023 est présenté et approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1- Election d'un président pour vote des comptes administratifs

Rapporteur : D.PEYNON

Le Conseil Communautaire a accepté **à l'unanimité** d'élire Daniel PEYNON (3^e vice-président et doyen de l'assemblée), Président, pour le vote des Compte Administratif 2022.

2- Vote des comptes de gestions 2022

Rapporteur : D.PEYNON

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022, réalisée par le Service de Gestion Comptable de Thiers, et le Compte de Gestion sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** les comptes de gestion 2022.

3- Vote des comptes administratifs 2022

Rapporteur : D.PEYNON

Le compte administratif 2022 du budget principal ainsi que les comptes administratifs des budgets annexes (SPANC, Pôle Commercial et Parc d'activités intercommunal) ont été approuvés **à l'unanimité** par le Conseil Communautaire.

4- Vote des budgets primitifs 2023

Rapporteur : D.PEYNON

Concernant le budget principal, le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 17 036 846€, soit une progression de 8.60% due en grande partie à l'intégration de la compétence enfance et jeunesse sur une année complète et par une augmentation des produits de fiscalité. Le budget d'investissement 2023 s'équilibre avec 3 072 140 € de dépenses nouvelles et 271 023 € d'opérations d'ordre. La section d'investissement s'équilibre sans recours à l'emprunt. L'équilibre est réalisé en grande partie sur l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement. Des subventions sont attendues mais n'ont pas encore été notifiées, elles seront inscrites en cours d'année par le biais de décisions modificatives.

Le budget annexe du SPANC est devenu un budget avec une trésorerie autonome qu'il a fallu abonder par une avance du budget principal ce qui explique l'excédent de fonctionnement de 35 361.06€. Celui-ci a permis de régler les dépenses du premier trimestre. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 123 925€.

Le budget annexe du Parc d'activités Intercommunal 2023 est toujours marqué par son attractivité dont la commercialisation avance vite.

Le budget annexe du Pôle commercial s'équilibre à hauteur de 204 913€ et 182 513€ en investissement.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** les budgets primitifs 2023.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget principal

Rapporteur : D.PEYNON

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** la reprise du résultat de fonctionnement 2022 au budget principal 2023.

6- Vote des taux de fiscalité 2023

Rapporteur : D.PEYNON

Pour conserver un niveau de fiscalité stable, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de voter les mêmes taux que ceux de 2022.

| Taxe | Taux 2022 | Taux 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Contribution foncière des entreprises (CFE) | 23.74 % | 23.74% |
| Taxe d'habitation additionnelle (résidences secondaires) | 9.08 % | 9.08 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) | 4.55% | 4.55 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) | 0 | 0 |

7- Vote du produit de la taxe GEMAPI 2023

Rapporteur : D.PEYNON

Suite à l'instauration de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), il convient de fixer le produit attendu de cette taxe pour l'année 2023.

Le contrat territorial de la Dore portera sur l'effacement de l'ancien plan d'eau des peupliers sur la Dore à Peschadoires et sera la plus grosse action pour la collectivité sur le contrat territorial Dore. Pour le contrat territorial Litroux-Jauron les travaux porteront sur la diversification morphologique sur les communes de Culhat et Lempty, la création d'une zone humide tampon artificielle, la restauration de ripisylves et la création d'abreuvoirs bovins.

Le Conseil Communautaire a accepté à l'**unanimité** de voter un produit de la taxe GEMAPI pour 2023 comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| Produit de la taxe 2023 | 58 161 € |
| Travaux sur cours d'eau CT Dore | 23 081 € |
| Travaux sur cours d'eau CT Litroux/Jauron | 35 080 € |

8- Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023

Rapporteur : D.PEYNON

Suite à la notification du SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) des bases d'imposition et des taux communaux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2023, le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** le taux de 9.68% d'enlèvement des ordures ménagères pour les communes adhérentes ainsi que le produit afférent pour 2023 d'un montant de 2 470 095€.

9- Vote des attributions de compensation versées aux communes pour 2023

Rapporteur : D.PEYNON

Un rapport avait été établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées pour le transfert des charges en matière de gestion des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires. Ce rapport établi sous la forme d'un procès-verbal, retrace l'impact du transfert de compétences et évalue le coût de la dépense transférée.

Il a été pris acte du coût du transfert calculé par la CLECT et une révision libre de ces montants pour 2023 a été proposé au Conseil Communautaire qui a approuvé **à l'unanimité** la répartition suivante :

| COMMUNES | AC depuis transfert PLUI | AC Enfance et Jeunesse : révision libre | | | | AC provisoire 2023 | Acompte mensuel versé aux communes |
|-----------------|--------------------------|--|----------------------------|--|-------------------------|--------------------|------------------------------------|
| | | Cout net estimé de la compétence avant pondération | Cout après pondération (1) | part dérogatoire équivalent FPIC à rajouter sur AC (2) | Impact sur AC (1) - (2) | | |
| BORT L'ETANG | 28 078 | 6 331 | 6 594 | 1 702 | 4 892 | 23 186 | 1 932 |
| BULHON | -172 | 0 | 5 106 | 9 454 | - 4 348 | 4 176 | 348 |
| CREVANT-LAVEINE | 1 502 | 0 | 5 106 | 7 423 | - 2 317 | 3 819 | 318 |
| CULHAT | 88 815 | 39 844 | 19 404 | 1 650 | 17 754 | 71 061 | 5 922 |
| JOZE | 184 342 | 34 240 | 19 404 | 767 | 18 637 | 165 705 | 13 809 |
| LEMPY | -103 | 0 | 2 553 | 10 440 | - 7 887 | 7 784 | 649 |
| LEZOUX | 566 696 | 129 057 | 112 787 | 5 130 | 107 657 | 459 039 | 38 252 |
| MOISSAT | 25 906 | 56 901 | 19 404 | 2 336 | 17 068 | 8 838 | 737 |
| ORLEAT | 104 876 | 40 069 | 40 061 | 1 940 | 38 121 | 66 755 | 5 563 |

| | | | | | | | |
|-----------------|------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|------------------|---------------|
| PESCHADOIRES | 329 153 | 71 011 | 40 061 | 1 552 | 38 509 | 290 644 | 24 220 |
| RAVEL | 57 450 | 0 | 5 106 | 610 | 4 496 | 52 954 | 4 413 |
| ST JEAN D'HEURS | 7 811 | 0 | 5 106 | 1 840 | 3 266 | 4 545 | 379 |
| SEYCHALLES | 25 680 | 0 | 5 106 | 1 760 | 3 346 | 22 334 | 1 861 |
| VINZELLES | 349 | 0 | 2 553 | 8 644 | - 6 091 | 6 440 | 537 |
| TOTAL | 1 420 384 | 377 452 | 288 349 | 55 248 | 233 101 | 1 187 282 | 98 940 |

10- Adhésions et cotisations à divers organismes 2023

Rapporteur : D.PEYNON

Afin d'exercer ses compétences, la CCEDA adhère à divers organismes. Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité les adhésions et cotisations pour 2023 suivantes :

| SERVICES | ORGANISMES | Montant max 2023 |
|----------|--|------------------|
| AFF GENE | ADCF | 2200 |
| AFF GENE | AMF PDD | 1700 |
| AFF GENE | PNRLF | 6100 |
| AFF GENE | AGSGV63 | 1400 |
| AFF GENE | Pôle Métropole CFD Vichy Auvergne | 10000 |
| AFF GENE | ADIT (ingénierie) | 3600 |
| AFF GENE | ADIT dématérialisation | 160 |
| ECO | Initiative Thiers | 10600 |
| ECO | Mission Locale Cournon | 4000 |
| ECO | Mission Locale Thiers | 20200 |
| ECO | PALME | 2000 |
| ECO | SIEG | 1500 |
| ECO | Association Droit Initiative Eco ADIE | 10000 |
| ECO | ARADEL | 250 |
| ECO | MARQUE AUVERGNE | 1000 |
| MDA | Passeurs de Mots | 2000 |
| MDA | Assoc ludothèques de Fce | 200 |
| MDA | Assoc biblio de Fce | 300 |
| URBA | CAUE | 2000 |
| URBA | SCOT Livradois Forez | 13800 |
| URBA | CRAIG | 2000 |
| URBA | ADIL | 2000 |
| URBA | ADHUME | 16800 |
| URBA | PNRLF GEMAPI gd cycle de l'eau | 33700 |
| URBA | Plate forme rénovation énergétique CD | 9700 |
| Tourisme | Maison du Tourisme | 74400 |
| Tourisme | Comité Départemental de randonnée pédestre | 2800 |
| Tourisme | Ciné parc | 25000 |
| Tourisme | Club de la presse | 100 |

11- Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe SPANC

Rapporteur : D.PEYNON

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la reprise du résultat de fonctionnement 2022 du budget annexe SPANC.

12- Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe du Pôle Commercial de Crevant Laveine

Rapporteur : D.PEYNON

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la reprise du résultat de fonctionnement 2022 du budget annexe du Pôle Commercial de Crevant Laveine.

13- Acceptation des e-chèques emploi service universel (CESU) pour le paiement des factures des centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires

Rapporteur : D.PEYNON

La nouvelle gestion des centres de loisirs de Lezoux, Orléat, Moissat, Peschadoires, Culhat et Joze doit permettre de garantir l'accès des CLSH à toutes les familles du territoire, de garantir une continuité d'ouverture d'accueil et d'établir une harmonie de fonctionnement.

Dans son règlement intérieur, article 4, la CCEDA propose plusieurs modes de paiement des prestations offerts aux familles. Devant le nombre croissant de demandes pour le paiement par e-CESU, le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** le e-cesu comme moyen de paiement des factures de CLSH et des mercredis périscolaires. Cette option permettra l'accès à un plus grand nombre de familles aux prestations de loisirs.

14- Acceptation des e-chèques vacances de l'ANCV pour le paiement des factures des centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires

Rapporteur : D.PEYNON

La nouvelle gestion des centres de loisirs de Lezoux, Orléat, Moissat, Peschadoires, Culhat et Joze doit permettre de garantir l'accès des CLSH à toutes les familles du territoire, de garantir une continuité d'ouverture d'accueil et d'établir une harmonie de fonctionnement.

Dans son règlement intérieur, article 4, la CCEDA propose plusieurs modes de paiement des prestations offerts aux familles. Devant le nombre croissant de demandes pour le paiement par chèques vacances, le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** les chèques vacances et e-chèques vacances comme moyen de paiement des factures de CLSH et des mercredis périscolaires.

15- Extension de la médiathèque Entre Dore et Allier – demande de financements publics

Rapporteur : D.PEYNON

La Communauté de communes a intérêt à reconfigurer certains espaces et augmenter la superficie interne de sa médiathèque intercommunale pour répondre aux nécessités de service (déploiement de nouvelles activités, évolution des effectifs depuis ouverture).

Il s'agit d'augmenter la superficie des espaces internes de la médiathèque en utilisant l'espace « Réserve » et l'espace « Garage ». En effet, la hauteur de ces deux espaces permet de créer un étage qui sera accessible par un escalier installé dans la réserve actuelle. Un second volet des travaux concerne une terrasse située au-dessus des bureaux et attenante à une salle technique « chauffage ». L'accès se fera par un escalier existant situé en face du bureau de direction.

La superficie de l'agrandissement représente un gain de 100m². Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame La Présidente à solliciter les financements publics et d'accepter le plan de financement suivant :

| Dépenses HT | | Recettes HT | |
|---|---------------------|--|-----------------------------------|
| - TRAVAUX | 252 800 € HT | SUBVENTIONS | 255 040 € (76,3%) |
| - MOBILIER | 25 000 € HT | >Etat | 149 040 € (44.6%) |
| - INGENIERIE (Mission architecte et BET technique et mission contrôleur technique) | 56 226 € HT | DGD Dotation générale de décentralisation Bibliothèque | |
| | | 55% des travaux | 139 040 € (55% de 252 800€ HT) |
| | | 40% du mobilier | 10 000 € (40% de 25 000€ HT) |
| | | > Conseil Régional - contrat région | 76 000 € (22.7%) |
| | | > Conseil départemental (plafond) | 30 000 € (8.9) |
| | | - FONDS PROPRES | 78 986 € (23.6%) |
| Total dépenses HT | 334 026 € HT | Total recettes HT | 334 026 € HT |
| <i>Soit 400 831 € TTC</i> | | | |

ECONOMIE

16- PAI – Convention avec territoire d'énergie 63 – travaux d'extension alimentation HTA/BT

Rapporteur : F.MONEYRON

Dans le cadre de la 4^{ème} tranche de travaux lancée sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, il convient de prévoir l'extension du réseau d'alimentation HTA/BT (pose de fourreaux) le long de l'allée des Châtaigniers.

Conformément aux décisions prises par son comité, Territoires d'Energies 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50% de ce montant. Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** le plan de financement suivant :

| Nature des travaux | Montant total (HT) | Montant restant à charge de la CCEDA |
|--|--------------------|--|
| Travaux d'alimentation HTA/BT du Parc d'Activités Entre Dore et Allier (Tranche 4) | 34 000€ | 17 000€ y compris le montant de l'éco-taxe |

17- PAI – Convention avec TE63 – travaux d'extension alimentation HTA/BT

Rapporteur : F.MONEYRON

En ce début d'année, 4 candélabres ont été dégradés ou accidentés, sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, aucun tiers responsable n'a pu être identifié.

Compte-tenu de la nécessité de maintenir l'éclairage public en bon état de fonctionnement, des travaux de réparation sont à prévoir sur 4 points lumineux.

Conformément aux décisions prises par son comité, Territoires d'Energies peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50% de ce montant. Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** le plan de financement suivant :

| Nature des travaux | Montant total (HT) | Montant restant à charge de la CCEDA |
|--|--------------------|---|
| Travaux de remplacement de 4 candélabres accidentés/dégradés sur le PAI Entre Dore et Allier | 6711€ | 3350.24€ y compris le montant de l'éco-taxe |

18- ZI Les Hautes – convention avec territoires d'énergie 63 – travaux d'extension alimentation HTA/BT

Rapporteur : F.MONEYRON

Au printemps 2023 débuteront les travaux sur la ZI les Hautes à Lezoux. Afin de prévoir à terme une extension à terme de la ZI, il convient d'anticiper la pose de fourreaux HTA/BT à partir du poste de transformation. Territoires d'Energies 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier un fond de concours égal à 50%. Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** le plan de financement suivant :

| Nature des travaux | Montant total (HT) | Montant restant à charge de la CCEDA |
|--|--------------------|--|
| Travaux d'alimentation HTA/BT (pose de fourreaux) ZI les Hautes 63190 Lezoux | 6600€ | 3300€ y compris le montant de l'éco-taxe |

19- Pôle commercial – bail avec la société API TECH relative à l'installation d'un distributeur automatique de pizzas

Rapporteur : F.MONEYRON

La commune de Crevant-Laveine a été sollicitée par la société API TECH, pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas au niveau du pôle commercial. La société prend en charge l'intégralité des frais d'installation du distributeur (raccordement électrique, confection d'une dalle et pose du distributeur) et le propriétaire bailleur perçoit un loyer annuel de 2400€ TTC. Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** l'installation d'un distributeur à pizzas.

FRANCE SERVICES

20- Convention de mise à disposition de locaux au service pénitentiaire d'insertion et de probation

Rapporteur : G.FRICKER

Le Conseil Communautaire a accepté **à l'unanimité** la proposition du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de faire une permanence mensuelle dans les locaux de son Espace France services et a autorisé Madame La Présidente à signer la convention de mise à disposition.

RH

21- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : J.HUGUET

La mise à jour du tableau des effectifs comporte 2 créations d'emplois permanents dans le cadre de la réorganisation des services qui a pour objectif une amélioration de l'efficacité, de la cohérence et de la lisibilité dans la mise en œuvre des politiques de la Communauté de communes au service du territoire et de la population.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé le tableau des effectifs projeté au 1^{er} mai 2023.

22- Adhésion à la convention dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes du CDG 63

Rapporteur : J.HUGUET

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion du Puy-de-Dôme (CDG 63) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention. Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** le projet de convention du CDG63.

ENFANCE/JEUNESSE

23- Gestion des centres de loisirs extrascolaires sous gestion CCEDA – Avenant marché n°01/2022

Rapporteur : J.HUGUET

Quatre mini-séjours de 4 nuits, dénommés séjours accessoires aux centres de loisirs extrascolaires et pouvant accueillir 12 enfants, ont été prévus dans le marché de gestion. Afin de garantir un maximum d'accès aux enfants du territoire CCEDA il s'avère nécessaire d'augmenter le nombre de places dans les séjours.

Le Conseil Communautaire a décidé **à l'unanimité** de signer avec l'UFCV un avenant au marché n° 01/2022 avec les modifications ci-dessous :

- 1 séjour vacances d'hiver collégiens passant de 12 à 18 places
- 1 séjour été collégiens passant de 12 à 18 places
- 1 séjour été enfants 6/12 ans passant de 12 à 18 places
- 1 séjour été enfants 6/12 ans passant de 12 à 24 places

URBANISME

24- Bilan de concertation préalable à la déclaration de projet portant sur la mise en compatibilité n°2 du PLU de Joze

Rapporteur : D.PEYNON

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** le bilan de la concertation à la déclaration de projet n°2 portant mise en compatibilité du PLU de Joze.

25- Saisine de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Rapporteur : T.TISSERAND

Le code du commerce permet au maire ou au président de l'établissement public compétent en matière d'urbanisme, dans les communes de moins de 20 000 habitants, lorsqu'il est saisi d'une demande de permis de construire d'équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés, de proposer au conseil communautaire de saisir la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) afin qu'elle statue sur la conformité du projet. Le projet de permis de construire déposé le 14/03/2023 par la société IMMALDI ET COMPAGNIE SAS se situe plus précisément sur la parcelle AD 6, anciennement FUSIUM, dont l'architecte en charge du projet a reçu un certificat d'urbanisme opérationnelle négatif pour la construction d'un supermarché le 01/12/2021. Le projet porte sur une surface de 1 382.65m² dont 999.3m² de surface de vente. En l'état actuel du dossier, différents éléments méritent d'être soumis à l'avis de la CDAC ce que le Conseil Communautaire a approuvé à **30 voix POUR et 2 abstentions**.

ADMINISTRATION GENERALE

26- Désignation d'un représentant pour la compétence eau SIAEP Dore Allier

Rapporteur : E.BRUSSAT

Suite à la démission de M. Aymeric MECKER, il convient de procéder à son remplacement en tant que représentant de la communauté de communes au SIAEP Dore Allier pour la compétence « Eau » dans le cadre de la représentation / substitution des communes de Bulhon, Crevant-Laveine, Lezoux, Orléat, Peschadoires, Saint-Jean D'Heurs et Vinzelles.

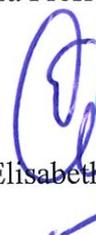
Le Conseil Communautaire a accepté à l'**unanimité** de le remplacer par M. Ludovic AURIEL.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis DERBIAS



La Présidente


Elisabeth BRUSSAT

